

Site de Thézan-Lès-Béziers et de Murviel-Lès-Béziers



Préfecture de l'Hérault 34 Place Martyrs de la Résistance 34000 Montpellier A l'attention de Monsieur le préfet

Objet : Porter à connaissance - Extension de carrière inférieure à 25 ha

CMSE - Communes de Thézan-lès-Béziers et Murviel-lès-Béziers

Réf: Article R.181-46-II du Code de l'Environnement

Article R.122-2 du Code de l'Environnement et son annexe

Monsieur le préfet,

Je soussigné, Guillaume GERBAUD, agissant en qualité de Président de CMSE, dont le siège social est situé 855 Rue René Descartes à Aix-en-Provence (13100), ai l'honneur de porter à votre connaissance une modification des conditions d'exploitation pour l'extension d'une surface de 6,4 ha, de la carrière de roche alluvionnaire autorisée actuellement sur les secteurs de Plan de Leuze (Murviel-Lès-Béziers) et Croix des Vignals (Thézan-Lès-Béziers) dont la fin de remise en état est fixée au 31 janvier 2023, cette extension portant sur le secteur dit de « Saint Louis » (Thézan-Lès-Béziers). Ce secteur de « Saint Louis » ne sera extrait qu'en période de basses eaux, jusqu'au terme d'une période de 4 ans à compter de la date d'obtention de l'autorisation de les exploiter. La production moyenne annuelle envisagée sera de 130 000 tonnes et la production maximale annuelle de 200 000 tonnes (versus respectivement 250 000 tonnes et 270 000 tonnes dans le cadre des exploitations précédentes).

Une demande de dérogation pour ramener la distance à 5 m au lieu de 10 m entre emprise administrative et périmètre d'extraction est sollicitée à l'ouest et au sud. La distance sera également de 5 mètres par rapport à l'emprise de la bande transporteuse mais dans ce secteur la maitrise foncière est acquise bien au-delà de 10 mètres.

Vous voudrez bien trouver, dans le présent dossier, le porter à connaissance de cette demande de modification qui intègre la demande au cas par cas relative à l'extension.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération.

Fait à Aix-En Provence, le 11 janvier 2023.

